

# MAIRIE 01340 FOISSIAT

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL

Séance du 21 juillet 2022 à 18h30

Secrétaire de séance : Sylvie FLOUR

Le compte-rendu de la réunion du jeudi 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### **Publication des actes**

Il est rappelé au conseil municipal la nouvelle réglementation concernant la publication des actes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. En complément, le conseil est informé que le compte-rendu est supprimé pour laisser place à une liste des délibérations qui sera publiée dans le délai d'une semaine après la réunion de conseil. Un procès-verbal devra être établi, signé par le maire et le secrétaire de séance. Il sera arrêté lors de la séance suivante et publié dans le délai d'une semaine après son approbation.

#### **Travaux vestiaires**

##### **-Deuxième tranche :**

La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année civile.

##### **– Réalisation de la tranche conditionnelle**

Le maire rappelle au conseil la décision de réaliser les travaux prévus dans la tranche conditionnelle. L'entreprise de métallerie a fait connaître une hausse des coûts qui atteindrait une augmentation de 50 % du prix initial. Il est décidé de ne pas affermir le lot métallerie et de relancer une consultation pour une charpente bois, moins chère.

##### **– Convention de mise à disposition**

Le maire informe le conseil qu'en contrepartie de la subvention accordée par la Ligue de Football, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition des locaux au profit de la Ligue de Football et du District de l'Ain, à raison de 2 fois minimum par an, si besoin.

#### **Modification du PLU**

Suite à la décision de lancer une modification du PLU pour mettre une zone STECAL, permettant ainsi la construction de locaux par l'entreprise AQUACHRIS, une rencontre est prévue avec l'entreprise le 8 septembre avant la réunion de présentation du diagnostic du PLU au conseil.

#### **Point sur les lotissements**

##### **• Les Fontanettes**

Le conseil est informé que M. Vincent DESMARIS, qui reprend l'activité de la scierie MARECHAL achète toute la parcelle appartenant à la famille ANDRE, située en zone 1AU, pour faire un lieu de stockage.

Sur le reste de la zone constructible (terrains privés), un promoteur étudie un projet. Après une rencontre avec les services instructeurs de dossiers d'urbanisme et le maire, il viendra le présenter au conseil.

##### **• Les Bouchardières**

Une rencontre a eu lieu avec les propriétaires qui ont fait une offre pour ce terrain non viabilisé.

Il semble opportun de proposer une offre écrite d'un montant inférieur qui serait valable jusqu'au 31 décembre.

- Les Poêpes

Le maire a rencontré Me CORDIER, l'avocat qui va défendre la commune dans ce dossier. Il va établir un mémoire à destination du Tribunal. La procédure peut durer 1 an et plus.

### **Construction d'une beurrerie**

Le maire informe le conseil qu'un courrier a été transmis en mairie dans lequel le Président de la CA3B confirmait son soutien au projet. Par contre, le projet est suspendu en raison de l'augmentation des prix de construction et de la baisse du nombre de producteurs de lait.

### **Subvention au sou des écoles – Délibération n° 20220701**

Au budget primitif, une subvention d'un montant de 1 300 € a été voté pour financer des intervenants, correspondant à 50 % du montant de la prestation. La prestation s'étant élevée à 1 743,75 € soit 872€ à la charge de la commune, le conseil décide d'attribuer une subvention de ce montant.

### **Mise en place d'une ouverture de crédits**

3 banques ont été sollicitées pour transmettre à la commune une proposition d'ouverture de crédits de 400 000 €. Cette ouverture de crédits permettra éventuellement de faire face aux fluctuations de la trésorerie.

### **Etat des subventions à venir :**

Gymnase : 500 000 €

Vestiaires : 179 000 €

Clos du Chenevier : 40 000 €

Total : 796 000 €

### **Finances**

Le maire donne un état des dépenses de fonctionnement dont les postes énergies ont fortement augmenté. Il reste 30% de l'enveloppe du poste énergie prévu.

### **Pôle médical – Avenant aux baux de location – Délibérations n° 20220704 et 20220705**

Des travaux ont été réalisés au pôle médical dans l'objectif d'accueillir 2 professionnels de santé.

La SEMCODA, propriétaire des lieux répercute le coût des travaux à la commune sur le tarif de location soit 0.90€ supplémentaires /m<sup>2</sup>. La commune qui loue aux professionnels de santé supportera cette augmentation (233€ mensuels).

Le maire présente les avenants aux baux qui sont approuvés par le conseil.

### **Voirie – M. Bruno RENOUD**

- Route du stade

Les 2 propositions de travaux transmises par INFRATECH sont présentées au conseil. La commission va travailler sur ce projet.

Un devis de diagnostic amiante et plomb pour la maison Maître a été transmis par la société DEFIM pour un montant de 1 182,40 € TTC.

- Travaux communautaires

Le démarrage des travaux est prévu début septembre. Quelques travaux ont été enlevés du programme afin de garder une marge de manœuvre pour compenser l'augmentation des prix.

- Aires de covoiturage

Un état des lieux a été transmis au GBA. Pour l'instant, il n'est pas souhaité d'en matérialiser une sur la commune.

- Référent ambroisie

M. Bruno RENOUD avait été désigné référent ambroisie. La réglementation prévoit d'en nommer deux. Béatrice MERLIN est nommée 2<sup>ème</sup> référent ambroisie.

- Le nettoyage par aérogommage de la Vierge située à l'entrée nord a été effectué par l'entreprise FAVRE.
- Le jury régional de fleurissement a prévu une visite de la commune le 31 août pour le contrôle du label 2 fleurs.

#### **Communication, scolaire – Béatrice MERLIN**

Un compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 21 juin est donné au conseil.

Mme Bénédicte Royer a fait valoir ses droits à la retraite au 7 juillet 2022. Elle sera remplacée par Mme Michèle ALLARD.

A la rentrée 2022/2023, 180 élèves fréquenteront l'école publique.

80 dictionnaires ont été achetés par la municipalité pour un montant de 1400€.

#### **Aménagement – Christian BURTIN**

- Logement au-dessus de la boulangerie – Les travaux sont terminés. Une visite est programmée le mardi 6 septembre. Il reste à déterminer le montant du loyer.
- Logement Hervé BRODARD – Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de travaux (isolation, peinture, sols) qui seront réalisés par le locataire. Un devis France Matériaux de 2 673 € TTC est présenté.
- L'extracteur d'air a été installé à la boulangerie.
- Sol de la garderie – Les travaux sont prévus en septembre.
- Ecole – Une borne WIFI supplémentaire sera installée avant la rentrée.

#### **Social, petite enfance – Nathalie DUBOIS**

- Prestation Happy Mobil – Une formation à l'utilisation d'un smartphone sera proposée à 8 seniors tous les lundis après-midi du 7 au 28 novembre. Les inscriptions auront lieu à la rentrée. Les cours se dérouleront en mairie.
- Tarifs du cimetière – Le conseil ayant décidé de faire installer des cavurnes pour accueillir des urnes, il décide d'appliquer les tarifs suivants : 200 € pour 15 ans et 400 € pour 30 ans  
Un tarif pour 30 ans pour le columbarium est instauré à 640 € - **Délibération n° 20220702**
- Le règlement du cimetière est modifié pour tenir compte de ces décisions. **Délibération n° 20220703**

#### **Patrimoine – Yves MICHON**

- Le planning de l'espace multisport pour la saison prochaine a été mis en place avec les associations utilisatrices.
- Il est proposé de louer l'espace multisport aux associations extérieures sur les plages horaires restant libres. Le CM décide de fixer le montant de la location à 10 €/heure. **Délibération n° 20220706.**  
Un bilan sera fait à la fin de l'année d'utilisation pour adapter au mieux les coûts de location.

#### **Questions diverses**

- Le conseil est informé de la réparation de l'arroseur terrain de foot pour un montant de 1150€.
- Un forum des associations locales se déroulera le 3 septembre de 9h00 à 12h00 à la salle multimédia.
- Un compte-rendu de diverses réunions est présenté.

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le jeudi 15 septembre 2022.

La secrétaire de séance,

S. FLOUR.



Le Maire,

